

**Synthèse des échanges de la deuxième réunion
du groupe de travail « valeur patrimoniale des vallées »
du 10 février 2010**

Etaient présents : G. CAUSSIMONT (*Président*), J.B. DUBARRY (*Mairie d'Aulon*), R. MARQUIE (*Mairie de Sarrancolin*), J.Y. PESEUX (*DREAL Midi-Pyrénées*), L. MATRINGE (*DREAL Aquitaine*), B. FENDER (*DDT 65*), R. CANTEGREL (*ONF 64 et 65*), A. DARROUZET (*SEPANSO Béarn*), G. TUCAT (*Fédération chasse 65*), F. ESTEREZ, C. PEBOSCQ, D. BIBAL (*Fédération chasse 64*), P. WALDHART (*CREN Aquitaine*), G. PLET (*Pyrénées vivantes*), P. COSTE (*Association Les Amis du Parc national des Pyrénées*), F. CASSAGNE (*ARPE Midi-Pyrénées*), J.P. TIHAY, L. MANHES (*PNP*), E. FARAND (*PNP*), J.P. CRAMPE (*PNP*), B. TISNE (*CAUE 64*), Conseil général 65 (*service culture*), F. GIUSTINIANI (*Archives départementales 65*), Anne GOULET (*Archives départementales 64*), J. MOUREU (*Institut d'Etudes occitanes*), J.B. BRANA (*Institut occitan*), E. DELGADO (*Musée montagnard du Lavedan*), Association baroque des Pyrénées, L. BOUGANT (*Pays d'Art et d'Histoire de la haute vallée d'Aure et du Louron*), P. DEBOFLE (*Société Ramond*), A. PERPETUE (*Conservatoire Henri Duparc*), P. PINEAU (*Association Patrimoine des Hautes-Pyrénées*), A. BASTIAN (*pays Art et Histoire du Haut Béarn*) E. BLIN (*Schéma de développement culturel du Pays des vallées des Gaves*), M. EMPAIN (*PNP*), H. LABORDE (*PNP*), Y. BIELLE (*PNP*), E. SOURP (*PNP*), A. BUTTIFANT (*PNP*), O. JUPILLE (*PNP*), D. PENIN (*PNP*), P. LAPENU (*PNP*), M.P. FELICES (*PNP*)

Excusés : A. MEDEVIELLE (*Mairie d'Aste Béon*), G. CAMBOT (*Mairie d'Arudy*), R. BELESTA LABOURETTE (*Mairie de Béost*), J. FRIEDLING (*DDEA 64*), F. REISDORFER (*ONEMA*), J.M. CUGNASSE (*ONCFS 31*), Conseil général 64 (*service environnement*), Conseil général 65 (*service environnement*), Conseil régional Aquitaine (*service environnement*), Conseil régional Midi-Pyrénées (*service environnement*), Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, G. LARGIER (*Conservatoire botanique pyrénéen*), M.L. BROUEILH (*Chambre d'Agriculture 65*), Chambre d'Agriculture 64, CRPF Midi-Pyrénées, CRPF Aquitaine, J. DUCOS (*Fédération pêche 65*), Fédération pêche 64, RN du Pibeste, CREN Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, OUILHON (*FIEP*), H. BRUSTEL (*Groupe d'étude des vieilles forêts*), LPO Aquitaine, C. CHARDENAS (*Agence de l'eau 64*), Muséum d'Histoire naturelle de Toulouse, DRAC Aquitaine, DRAC Midi-Pyrénées, Service régional de l'Archéologie Aquitaine, Architectes des Bâtiments de France, R. RANGASSAMY (*CAUE 65*), Conseil général 64 (*service culture*), Conseil régional Aquitaine (*service culture*), Conseil régional Midi-Pyrénées (*service culture*), G. MARSAN (*Musée d'Arudy*), Musée Salies, A. MENGELE (*Musée pyrénéen*), Musée de la vallée d'Aure, Ecomusée de la vallée d'Aspe, F. GALAN (*Société d'études des 7 vallées*), F. PETITEAU (*Cercle François Marsan*), J.F. LE NAIL, J.P. DUGENE, Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen, Syndicat mixte du pays des Gaves, , C. ARTHUR (*PNP*)

M. Gérard CAUSSIMONT ouvre la séance et accueille les participants.

Il n'y a pas de remarques formulées sur le compte-rendu de la réunion du 21/12/2009. Celui-ci est donc adopté.

M. Gérard CAUSSIMONT rappelle les objectifs de la réunion. Il s'agit pour chacune des grandes thématiques de dégager à l'échelle du parc les grands thèmes et les objectifs prioritaires qui pourraient s'inscrire dans les objectifs et les orientations de la charte. Pour chacun des thèmes paysages, culture et nature, une première synthèse du retour des fiches sera présentée en vue de discuter et affiner cette première esquisse de structuration des objectifs. Il s'agit de se mettre d'accord sur les sujets ou enjeux sur lesquels la réflexion pourrait aller plus loin et se mettre d'accord sur les objectifs qui pourraient sous tendre la charte.

Les contributions, si elles sont retenues, pourront être par la suite déclinées pour l'AOA selon une approche contractuelle et partenariale et en ZC selon une approche cadrée au regard des missions de l'établissement et des modalités d'application de la réglementation existante sur certains points (cueillette, utilisation du feu, et signalétique éclairage).

Les discussions qui suivront les présentations devront permettre dans chacun des 2 sous groupes culture, d'une part, et paysage-nature, d'autre part, d'apporter des compléments ou des modifications en vue de préciser les propositions. Si des oublis d'éléments fondamentaux au regard des missions, des responsabilités du parc ou des nécessités de cohérence écologique, étaient constatés, le PNP pourra proposer ensuite des compléments ou des modifications qui seront discutées lors de la réunion suivante.

En préalable aux présentations thématiques, A. BUTTIFANT, chargée de mission Charte au PNP, fait un rappel sur le contenu attendu d'une charte et l'organisation du document prévue par le ministère.

E. SOURP présente ensuite la synthèse des contributions (cf. Power point sur le site du PNP) qui ont été envoyées, via les fiches, par certains membres du groupe de travail. Les réponses reçues étaient riches et intéressantes et ont permis de faire une première synthèse structurée des thèmes retenus et des objectifs envisageables.

Les membres de la réunion se scindent en deux sous-groupes : « culture » et « paysage - patrimoine naturel ». Il est proposé à chacun des sous groupes d'engager la discussion sur la base de la synthèse des retours en vue de se mettre d'accord, d'amender et préciser les premières esquisses d'enjeux et d'objectifs.

NOTA : les titres évoqués ci-dessous correspondent à une synthèse des propositions faites par les membres du groupe qui ont répondu. Elles ont été présentées en séance sous une forme synthétique et selon un premier essai de structuration.

Sous-groupe « Paysage – Patrimoine naturel »

« Paysage »

Thème 1 : Banalisation des paysages

Maîtriser l'urbanisation (trouver un équilibre entre espaces naturels, agricoles et urbanisés, promouvoir une architecture de qualité et valoriser les espaces publics des bourgs et villages)

Conforter les activités agricoles (Evolution des bordes, granges d'altitude et prairies associées, maintien des espaces ouverts, préservation du patrimoine bâti et des chemins)

Les participants s'accordent pour dire que les phénomènes d'étalement urbain sont préoccupants et qu'il faut arriver à maintenir un équilibre entre la pression liée à l'urbanisation, le maintien des activités agricoles, des bocages de versant. L'idée est qu'il faudrait réinvestir les centres bourgs en menant des politiques contractuelles avec les collectivités. Le Grenelle de l'environnement impose des contraintes supplémentaires sur ces sujets. Les communes peuvent aussi acheter de la terre pour préserver leur agriculture (Etablissement Public Local Financier). Cela paraît primordial car l'exploitation de la zone intermédiaire n'est possible que si les agriculteurs disposent de zones exploitables en plaine, de même, le patrimoine bâti ne sera sauvegardé que si l'activité se maintient.

Quelques points particuliers sont soulignés :

- La volonté de limiter l'étalement urbain peut entraîner une surélévation des bâtiments, ce qui peut poser des problèmes d'intégration au bâti ancien.
- Le gain de place peut aussi se faire sur des espaces pentus avec aménagements visibles (enrochements).
- Il y a une grosse pression liée à la volonté de développer l'accueil touristique. Les règles fiscales incitent les promoteurs à investir, et la taxe foncière et la taxe d'habitation constituent des ressources financières importantes pour les communes.
- Si on veut conforter les activités agricoles, il faut qu'elles soient respectueuses de l'environnement.
- L'utilisation des granges anciennes pour les activités actuelles peut poser des problèmes (taille des bâtiments, accès...). Qui va payer l'entretien de ces bâtiments si on ne veut pas que ce soit des résidences secondaires ?

Préserver les zones humides (Eviter l'artificialisation des cours d'eau, des zones humides et entretenir les ripisylves)

Les zones humides sont considérées par les aménageurs et les élus comme des espaces de peu d'intérêt qui peuvent être aménagés, c'est un facteur de destruction.

Préserver les paysages forestiers (Hêtraies sapinières, chênaies, buxaies, zones de lisière)

Le rôle primordial des zones forestières comme élément constituant les paysages de la zone a été souligné. Les participants ont insisté sur la nécessité de préserver les essences autochtones pour préserver le caractère pyrénéen de la forêt et des paysages

Eviter de banaliser les espaces d'accueil

Ce point a été précisé en séance. La question des choix architecturaux pour les espaces d'accueil dans le parc national (type Pont d'Espagne) a été posée. L'intérêt de mieux intégrer aux paysages ces lieux de concentration des visiteurs a été souligné.

Thème 2 : Paysages emblématiques

Identifier et hiérarchiser les éléments du patrimoine paysager qui possèdent une valeur d'usage, économique, sociale, culturelle et une valeur identitaire (Prendre en compte la perception des paysages par les différents acteurs afin de qualifier les paysages - Définir les priorités thématiques et géographiques pour la préservation)

L'importance du paysage quotidien, même s'il n'est pas forcément emblématique, a été soulignée. L'idée selon laquelle il n'y a pas de paysage « banal » dans la zone parc a été avancée. Les participants se sont tout de même accordés pour dire qu'il est nécessaire de raisonner en combinant les priorités thématiques, géographiques et les activités viables d'un point de vue économique. En effet, même si le terme « emblématique » est à revoir (Paysage de référence ? Paysage archétypal ? Paysage représentatif ?...), il semble nécessaire de définir des zones et des thèmes d'action prioritaires afin de maintenir la qualité des paysages.

Préserver les éléments constituant les paysages (Attention portée dans le bâti aux choix des matériaux, aux textures et aux couleurs des enduits de façades, aux teintes des menuiseries... Lutte contre la destruction des canaux d'irrigation et de drainage, des haies, des murets, des frênes émondés...)

Ce point est très lié à la maîtrise de l'urbanisation et au maintien des activités agricoles.

Préserver quelques éléments caractéristiques de l'histoire des paysages des vallées (Éléments caractéristiques de l'histoire industrielle des vallées, Préservation ou remise en état de caractères spécifiques des paysages)

Ce point a été précisé. La question était de savoir si l'on souhaitait maintenir artificiellement des paysages « témoin », déconnectés des activités actuelles. Les participants se sont accordés pour dire qu'il était nécessaire de conserver l'histoire des paysages et de la faire connaître mais n'ont pas retenu l'idée d'une « mise sous cloche » de certains paysages.

Valorisation paysagère de l'espace « eaux-vives »

Ce point n'a pas été discuté et devra être précisé.

Thème 3 : Sites dégradés et « points noirs »

Intégrer les bâtiments à vocation agricole ou autre et l'habitat individuel au paysage

Effectuer des traitements paysagers des parkings, abords des stations de ski, vestiges de chantiers... (enlèvement de matériaux, traitements paysagers, revégétalisation avec espèces autochtones...)

Limiter l'impact des aménagements ou activités ponctuels (réseaux aériens, pistes, enseignes et pré-enseignes commerciales, parcs de contention, abris de traite, écobuages...)

La question de la pollution lumineuse a été évoquée, en relation avec celle des enseignes et pré-enseignes.

Le risque du déploiement de nombreuses paraboles avec la disparition programmée de la TV analogique a aussi été évoqué.

Définir avec l'ensemble des acteurs des recommandations lors de la mise en place de coupes par câble

Au sujet de l'exploitation forestière la question de l'intérêt des affouages pour le maintien des espaces ouverts a été posée.

Maîtriser et contrôler les espèces invasives et/ou non autochtones

Les participants ont considéré que cette question devait plutôt être traitée dans le cadre des discussions sur le patrimoine naturel même si le développement des espèces invasives a aussi des impacts paysagers.

Remédier aux pressions et dégradations liées aux phénomènes naturels (crues torrentielles, avalanches, assèchements).

Ce point a fait l'objet de discussions relatives à l'intérêt et la possibilité matérielle de restaurer, sur des critères paysagers, des zones ayant évolué suite à des phénomènes naturels. Les participants se sont accordés pour dire que l'évolution de la montagne était naturelle et qu'il était illusoire de penser à figer ou remédier à ces évolutions.

Veiller à l'intégration paysagère des infrastructures et activités liées au développement des énergies renouvelables (parcs éoliens, énergie hydro-électrique, panneaux solaires, exploitation forestière...)

Sur ce point concernant les énergies renouvelables, la question se pose surtout actuellement pour l'hydro-électricité.

Thème 4 : Diffusion des connaissances et implication des citoyens dans les actions de protection et de restauration

Mettre en valeur les éléments du patrimoine paysager nécessitant des mesures de protection et possédant une valeur identifiée

Agir au niveau du public scolaire afin de le sensibiliser à la question de la qualité et de l'évolution des paysages

Diffuser la connaissance auprès des populations locales et des élus :

- *Diffuser des analyses et des lectures historiques des usages afin que les paysages fassent sens et que les connaissances de leurs évolutions soient intégrées dans les réflexions et les interventions futures sur ces paysages.*
- *Utiliser les technologies actuelles pour faire connaître les études et les actions sur le thème du paysage*

Ces points ont été validés sans discussion.

Question des moyens d'action

Mettre en place un observatoire des paysages du PNP

- *Inventorier et caractériser les paysages*
- *Mesurer les évolutions récentes des paysages*
- *Comprendre les processus d'évolution des paysages (fermeture, réouverture, fragmentation, homogénéisation, dégradations ponctuelles, dispersion du bâti...)*

Définir des outils juridiques permettant aux collectivités locales d'agir pour préserver les paysages dans l'espace privé (hors dispositifs agro-pastoraux)

Trouver des moyens d'action pour compenser la diminution du potentiel d'intervention humaine sur le territoire

Trouver une utilité économique aux zones à enjeu paysager qui sont délaissées

Mettre en place une vision prospective en matière paysagère en concertation avec les acteurs locaux : des chartes paysagères pour la gestion territoriale

Cette question des moyens d'action avait aussi été identifiée comme un point important dans les retours écrits des membres du groupe. Elle n'a pas été approfondie en séance et devra faire l'objet de travaux spécifiques quand les thèmes prioritaires auront été affinés et validés.

« Patrimoine naturel »

1 Les qualités du patrimoine naturel exceptionnel

Ce thème regroupe toutes les propositions qui portent sur les composantes du patrimoine à préserver ou restaurer (espèces, milieux, sites) ou leur qualité globale à préserver (diversité écologique, bon fonctionnement des écosystèmes,...).

1.1 - Espèces, milieux et sites à haute valeur patrimoniale

- Assurer la préservation des espèces à haute valeur patrimoniale et de leur habitat
- Assurer la préservation et la diversité des milieux en utilisant des outils contractuels ou règlementaires
- Restaurer les sites dégradés et notamment les zones humides

1.2 - La diversité écologique

- Œuvrer pour le retour du bouquetin ibérique
- Lutter contre les espèces invasives
- Favoriser l'épanouissement des forêts à forte naturalité notamment en ZC
- Conserver des îlots de vieux bois

1.3 - La fonctionnalité et le bon état écologique des écosystèmes et des populations

- Favoriser la fonctionnalité et le bon état écologique des écosystèmes et des populations
- Garantir une bonne connection entre les habitats
- Augmenter la qualité trophique des milieux forestiers
- Préserver les ressources trophiques des espèces à forte valeur patrimoniale

L'ensemble des participants approuvent le fait qu'il faut poursuivre les actions de protection de ce patrimoine naturel remarquable. Ces actions relèvent des actions fondamentales d'un parc national. Les rapaces, les galliformes et l'ours sont évoqués comme des enjeux majeurs à préserver. Le territoire du PNP représente 90 % des enjeux à l'échelle des Pyrénées : il est nécessaire de ne pas oublier la dimension massif.

Cependant, il est souligné par certains intervenants qu'il ne faut pas oublier la nature ordinaire (à ajouter dans l'objectif 1.2) et qu'il ne faut pas uniquement se concentrer sur la nature à haute valeur patrimoniale.

Il est proposé que le terme « haute » de l'intitulé du premier objectif 1.1 « Espèces, milieux et sites à haute valeur patrimoniale » soit enlevé. De même, il est suggéré que les propositions dans l'objectif 1.3 « la fonctionnalité et le bon état écologique des écosystèmes et des populations » soient formulés avec des termes moins techniques et plus compréhensibles.

L'objectif « Préserver les ressources patrimoniales des espèces à forte valeur patrimoniale » devra être précisé.

2 Cohabitation homme nature

Ce thème regroupe les objectifs qui s'intéressent aux comportements ou aux usages permettant de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les activités humaines et les éléments constitutifs du patrimoine naturel (espèces, habitats, ressources).

2.1 - Quiétude des animaux, des sites vitaux et des sites naturels

- Assurer la tranquillité des sites vitaux abritant des espèces à forte valeur patrimoniale.

2.2 - Limiter les interactions entre l'homme et la nature

- Concilier activités économiques et préservation d'habitats : écobuage, privilégier l'usage de feux contrôlés par ilots et prendre en compte les stations d'espèces ou habitats à valeur patrimoniale
- Renforcer l'appropriation des enjeux par les habitants du territoire en faisant de l'espace Parc un lieu d'expérimentation de pratiques novatrices (protection et développement local intégré, soutien aux filières, labellisation,...)
- Qualité de l'eau : inventorier les facteurs de pollution éventuels, développer des partenariats techniques pour y remédier
- Gestion forestière : privilégier la régénération naturelle
- Gestion piscicole : alevinage avec espèces locales et préservation des zones de frayères.
- Paysage : promouvoir des techniques alternatives d'exploitation forestière pour limiter l'impact paysager

2.3 - Partage des ressources naturelles

- Protéger les réserves potentielles d'eau
- Favoriser une solidarité et un partage équitable des ressources entre l'homme, les espèces sauvages et les écosystèmes

Pour ne pas opposer homme et nature, il est proposé que le titre « Cohabitation homme nature » soit remplacé par « Cohabitation entre les activités humaines et le patrimoine naturel ».

Par ailleurs le terme « Limiter » de l'objectif 2.2 est à revoir.

Certains objectifs concernent des thématiques d'autres groupes (gestion de la forêt, eau ou pastoralisme). D'un commun accord, il est proposé que ces propositions soient travaillées dans le groupe en vue de les transmettre ultérieurement aux autres groupes sous forme de proposition concrète et précise.

Il est souligné que la quiétude des sites vitaux de certaines espèces rares, sensibles aux dérangements (grand tétras, rapaces, ours) doit être préservée notamment pendant les périodes de reproduction en vue d'assurer la pérennité de leur population. L'augmentation des dérangements des animaux en période hivernale du fait de l'évolution des pratiques de loisirs (raquette, photographie, etc..) a été évoquée. Il est proposé que le parc engage des démarches de contractualisation de bonnes pratiques avec certains usagers en vue de limiter les perturbations pendant les périodes de reproduction de certaines espèces rares ou sensibles.

Il est proposé que les objectifs de ce thème soient réorganisés en vue de clarifier la compréhension et la cohérence de ce thème en s'inspirant de certains éléments du dernier programme d'aménagement.

3 Suivi et compréhension des évolutions pour anticiper

Ce thème regroupe les objectifs de connaissance nécessaires à la connaissance de la répartition des différentes composantes du patrimoine naturel, au suivi des évolutions et à la compréhension des interactions homme-nature. Ces actions relèvent aussi des actions fondamentales d'un parc national.

3.1 - Espèces à fort enjeu

- Renforcer et améliorer les suivis des espèces à fort enjeu patrimonial (Pyrénées, Europe, plan d'action ministère, bio indicatrice)

3.2 - Habitats

- Connaître leur répartition
- Suivre et mesurer les évolutions des habitats et des écosystèmes par rapport aux usages et aux changements globaux
- Evaluer les actions déjà entreprises et proposer des mesures de gestion adaptées
- Suivre la dynamique des peuplements forestiers d'altitude
- Suivi des régénérations forestières soumises à forte densité d'ongulés sauvages et domestiques
- Approfondir la connaissance des types d'habitats, d'écosystèmes présents y compris dans une logique de corridors

3.3 - Evaluation patrimoniale

- Identifier et hiérarchiser les éléments du patrimoine naturel nécessitant des mesures de protection sur le territoire

3.4 - Interactions homme, nature et changements globaux

- Evaluer les actions déjà entreprises et proposer des mesures de gestion adaptées
- Identifier les menaces et connaissance des enjeux du territoire pour se préparer aux évolutions climatiques
- Assurer une veille écologique sur l'état et l'évolution au regard des changements globaux pour adapter les usages et la gestion
- Coordination des acteurs au regard des multiples responsabilités
- Développer un programme de connaissances pour cerner l'impact des activités humaines sur le patrimoine naturel afin d'adapter les modes de gestion (ex : feux incontrôlés)
- Mettre en place un programme de veille sanitaire sur la faune sauvage

3.5 - Développement durable

- Mesurer le Développement Durable et établir des indicateurs et des mesures

3.6 - Coopération scientifique

- Développer des coopérations avec d'autres organismes en charge de programmes de suivi ou de recherche

Comme pour le volet préservation, il a été suggéré de ne pas oublier dans le volet connaissance et suivi, la nature ordinaire. L'intérêt d'essayer de mesurer l'impact des changements globaux (évolutions climatiques, pollutions) a été souligné.

Il a été proposé de constituer un observatoire des évolutions du patrimoine en vue de suivre l'évolution du patrimoine naturel au regard des changements globaux et des activités humaines.

Il a été décidé de supprimer le paragraphe « Développement durable » et de transmettre en l'état la proposition au groupe cadre de vie et écoresponsabilité.

4 Sensibilisation et valorisation du patrimoine naturel

Ce thème regroupe les objectifs qui concernent la diffusion de la connaissance, la sensibilisation et la valorisation du patrimoine en vue de faire évoluer les comportements et mobiliser les acteurs.

4.1 - Appropriation mobilisation

- Définir une politique éducative du parc en concertation avec les structures locales d'EE pour développer des programmes et des outils
- Communiquer sur les valeurs et fonctions des écosystèmes et sur l'intérêt de développer une solidarité écologique entre ZC et AOA
- Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation du patrimoine
- Mettre en place un Agenda 21 sur l'AOA pour sensibiliser nos vallées à des pratiques respectueuses de l'environnement
- Sensibiliser les acteurs du territoire à la protection et à la quiétude des habitats d'espèces sensibles
- Renforcer et structurer les initiatives visant à développer les synergies sur l'ensemble du massif des Pyrénées

4.2 - Diffusion de la connaissance

- Diffuser la connaissance pour une meilleure appropriation par les acteurs du territoire : ouvrage de vulgarisation, internet
- Développer, soutenir et accompagner les outils de diffusion de l'information relatifs au patrimoine naturel qui impliquent les acteurs locaux et valorisent les savoir-faire
- Faire prendre en compte les espèces et les habitats dans les activités humaines

4.3 - Valorisation

- Identifier les éléments du patrimoine naturel qui possèdent une valeur d'usage économique, social, culturel pour les populations locales et des outils
- Mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel
- Valoriser les ressources génétiques forestières autochtones

Il a été proposé de recenser et valoriser les micros projets qui fonctionnent actuellement en vue de les montrer en exemple pédagogique.

Il a été suggéré de ne pas oublier la communication directe, les contacts humains, les animations. La communication ne doit pas se limiter aux supports des outils de technologie de la communication.

Enfin, il est proposé qu'un groupe sensibilisation et éducation à l'environnement transversal à l'ensemble des groupes soit créé en vue de forger un programme spécifique à ce thème rassemblant les contributions des différents groupes.

Sous-groupe « Culture »

Le débat est lancé par M. Robert MARQUIE, Président du sous-groupe.

Il est proposé de faire le point et de discuter à partir des contributions de chacun afin de disposer d'un corpus de thèmes sur lesquels la commission souhaite avancer dans le cadre de l'élaboration de la charte. Ces contributions peuvent se regrouper selon quatre enjeux principaux qui sont présentés et discutés successivement.

I/. Savoir-faire et usage

Le thème de l'activité pastorale et du patrimoine qu'elle a générée est central dans cette approche puisqu'il a été mentionné par tous les contributeurs. Cependant cette formulation semble réductrice et il est proposé de reformuler cet enjeu autour du patrimoine de la *société pastorale* qui élargit ce thème à l'ensemble des caractéristiques liées notamment à l'organisation de la vie.

La solidarité écologique est l'un des objectifs de la charte, il convient également de ne pas oublier la solidarité culturelle. Par exemple en s'intéressant aux solidarités à l'œuvre dans l'organisation des villages et en cherchant dans ce patrimoine des réponses aux enjeux d'aujourd'hui en terme d'économie d'eau et d'énergie par exemple.

Plus largement, les savoir-faire et les usages anciens peuvent générer une forme de développement économique et touristique en répondant de façon actuelle aux problématiques sociales, environnementales et culturelles. Le cas de l'artisanat d'art notamment est cité de même que l'ensemble des savoir-faire susceptibles de s'insérer dans une démarche de développement durable.

Même si le groupe est d'accord sur le fait qu'il faille faire le deuil de cette société, il insiste sur la nécessité de conserver et protéger un patrimoine pastoral (paysages de bordes). Un intérêt particulier est accordé au patrimoine lié à l'eau.

Il semble indispensable de recenser l'ensemble du patrimoine qui subsiste (cabanes en pierres sèches, lister les ruines, archéologie montagnarde, tours en pierres sèches...), ainsi que les pratiques pastorales liées à l'eau (canaux d'irrigation, petits moulins dont certains sont encore en activité... cf. le travail du CPIE de Bagnères-de-Bigorre).

Du point de vue de la méthode, le groupe insiste sur la nécessité que le Parc national ne constitue pas une structure supplémentaire sur le territoire, mais que la charte permette de définir un rôle de « catalyseur » permettant de s'insérer dans ce qui existe déjà sur ces thèmes, notamment avec les autres institutions comme la DRAC.

Du point de vue du patrimoine immatériel et du patrimoine oral en lien avec la société pastorale, le travail initié en Aquitaine sur les savoir-faire et les usages est présenté. L'INOC, présente notamment sa démarche du point de vue de :

- l'inventaire
- la réflexion sur comment ces pratiques pourraient perdurer ?

Le sujet de la conservation du patrimoine bâti est abordé de manière spécifique, il est fait référence à un travail de fond entrepris par le CAUE qui doit constituer une référence dans cette approche.

II/. Langue

La langue occitane est perçue comme un élément important du patrimoine du territoire. L'exemple de l'association « *Vath d'Aspe* » est présenté comme un mode d'organisation permettant de recueillir les termes toponymiques en secteurs de montagne sur la base de correspondants communaux. Le Parc national des Pyrénées pourrait s'impliquer dans ce type de démarche, en devenant un partenaire privilégié des travaux en cours dans ce domaine.

Dans cette perspective, le « Label *Oc per l'Occitan* » est également présenté. Il a pour objectif que l'occitan reprenne une place dans la société, avec une utilisation du dialecte dans la vie quotidienne. Aujourd'hui 170 organismes sont labellisés dont deux sur le territoire du Parc national des Pyrénées (un accompagnateur en Vallée d'Ossau et un agriculteur bio).

Il serait intéressant de trouver des points communs entre cette association et la charte du Parc national des Pyrénées.

III/. Variétés locales

Le territoire du Parc national est d'une grande richesse du point de vue des variétés fruitières et légumières. Outre leur aspect patrimonial reconnu, ces variétés peuvent constituer une forme de réponse adaptée à un mode de développement agricole plus respectueux des terroirs et de l'environnement. Une bonne connaissance de ces variétés et la mise en place de filières de production pourraient répondre à ce double objectif.

Le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées travaille aujourd'hui principalement à la conservation des espèces sauvages. Il développe aussi des missions annexes sur les végétaux cultivés et, à ce titre, il constitue un partenaire privilégié de cette approche.

IV/. Création – culture vivante

La création contemporaine contribue à la fabrication du patrimoine d'aujourd'hui. C'est un facteur fondamental d'animation du territoire.

Favoriser cette activité de création contribue à mieux comprendre et à mieux vivre le territoire.

La charte doit se donner les moyens d'établir un cadre structuré de pratiques et les formes d'expressions en lien avec le territoire qui pourraient être aidées et favorisées.

Propositions diverses

Plusieurs pistes de travail sont évoquées. Il s'agit d'éléments importants du patrimoine à prendre en compte et à conserver dans le cadre de la charte. On peut notamment citer :

- les patrimoines miniers, industriels et thermaux
- l'histoire de la découverte scientifique des Pyrénées
- les représentations de la nature et de la protection des espaces à l'œuvre sur le territoire dans le cadre d'une approche ethnologique.

La séance se termine par une présentation du « Pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron » par L. BOUGAND

Synthèse

1). La charte est bien comprise comme une démarche partenariale qui implique un ensemble de partenaires. Il ne s'agit en aucun cas d'un plan de travail impliquant seulement le Parc national des Pyrénées. Le Parc, dans la construction de cette démarche, doit jouer un rôle de « catalyseur » et de coordonnateur. Sur le territoire il s'agit bien de coordonner et de faire en sorte de pouvoir faire émerger des projets à partir d'un substrat déjà existant.

2). Cette démarche est l'occasion de créer des contacts permettant de faciliter les échanges d'expériences et l'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire.

3). Quatre enjeux principaux sont identifiés du point de vue du patrimoine culturel

- Savoirs et usages de la société pastorale
- Langue
- Biodiversité domestique
- Création d'aujourd'hui

Dans la mesure du possible, la prise en compte du patrimoine culturel et sa conservation doivent être intégrés dans des actions ayant du sens pour les populations locales et inscrites plus largement dans une activité en lien avec le développement agricole et économique du territoire.

Conclusion

G. CAUSSIMONT conclut en indiquant qu'il est nécessaire d'affiner ce premier jet qui résulte de nombreuses propositions. Il y a notamment un travail à poursuivre pour améliorer l'organisation, la cohérence et, dans certains cas, la formulation des objectifs. Les services du parc devront veiller à ce que des enjeux importants ne soient pas oubliés. La question de la bonne articulation des propositions (notamment les questions transversales ou pouvant être traitées par d'autres groupes) des différents groupes de travail sera abordée lors d'une réunion des présidents de groupe prévue dans le courant du mois de mars.

La prochaine étape devrait permettre de construire et valider une version améliorée de finalités et d'objectifs et de travailler sur les mesures ou types d'action envisageables qui

pourront décliner les objectifs. Il est demandé aux participants, d'ici la prochaine réunion, de faire remonter les actions en cours sur le territoire du parc qui intéressent les différents thèmes de réflexion.

La prochaine réunion aura lieu le 19 mai à 14h00.